

Le Combat Social **FO** 49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

Numéro 01 - 2016 (janvier 2016)

Sommaire

- 2 L'éditorial de Catherine Rochard
- 3 Le 26 janvier : c'est la grève !
- 4 Le 26 janvier se prépare
- 5 Le gouvernement décidé à poursuivre sa politique
- 6 Le patronat écrit à Hollande
- 7 Hollande répond : « j'obtempère »
- 8 Rapport « travail, emploi numérique et nouvelles trajectoires »
- 9 Goodyear : communiqué de l'UD FO 49
- 9 Pôle Emploi : l'accord classification retoqué !
- 10 Congrès du GD Services Publics et Santé
- 11 AG du syndicat Territoriaux Agglo-Ville CCAS Angers
- 12 Affiche campagne TPE 2016

LE COMBAT SOCIAL
FO 49 - Prix : 1 €

Imprimé à
l'Union Départementale
Force Ouvrière
de Maine et Loire

14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
Tel : 02 41 25 49 60
site : <http://www.fo49.fr>
Inscrit à la CPPAP n°
0720S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD





L'éditorial

de Catherine Rochard,

Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

Tout faire pour contrer la politique du gouvernement

L'année 2015 s'est terminée avec la prolongation de l'état d'urgence qui a été instauré après les attentats du 13 Novembre 2015 ainsi que la tentative de renouer avec l'Union Nationale au nom de la lutte antiterroriste.

Bien que cette tentative ait échoué, le gouvernement comptait sans doute sur les commémorations de Janvier 2016 pour aboutir. Mais malgré une propagande importante, c'est le fiasco.

Mais nul n'est dupe ! Pas question d'abandonner les revendications et les combats syndicaux au nom du « Vivre ensemble ».

Il n'y a guère que la CFDT et l'UNSA pour accepter cette soumission.

Le 7 janvier, la Confédération Européenne des syndicats organisait à PARIS, une conférence sur le « Vivre ensemble ».

Laurent BERGER, le secré-

re général de la CFDT en a d'ailleurs profité pour s'en prendre aux « phénomènes de radicalités qui s'expriment dans les entreprises.

Sans doute faisait-il référence aux salariés d'Air France qui ont combattu pour sauver leurs emplois.

Et le jugement rendu à l'encontre des militants de Goodyear (2 ans de prison dont 9 mois ferme) alors que l'employeur avait retiré sa plainte, c'est révoltant ! C'est le parquet donc le gouvernement qui a demandé ses peines.

Le gouvernement a besoin de l'Union Nationale pour continuer à appliquer sa politique d'austérité et pour imposer des reculs sociaux sans précédent.

L'état d'urgence qui pourrait être pérennisé, est là pour contenir les manifestations, les actions collectives et instituer la criminalisation des actions syndicales.

Ce gouvernement nous donne toutes les raisons d'agir : Loi MACRON, accord sur les retraites complémentaires, Loi REBSAMEN, attaques contre le Code du Travail, Remise en

cause du Statut et des Conventions Collectives, Réforme territoriale, Loi Santé, gel des salaires, pas de coups de pouce au SMIC.

Face à cette situation, comment ne pas soutenir la journée de grève appelée par FO, CGT et FSU dans toute la Fonction Publique, pour exiger une revalorisation du point d'indice ainsi que pour défendre le service public ?

C'est une réponse cinglante à l'exigence du gouvernement d'imposer l'Union Nationale et l'état d'urgence pour museler les revendications.

C'est poursuivre l'axe de la résistance mis en place en 2012 contre les tenants du « Vivre ensemble ».

C'est pourquoi, l'Union Départementale soutient sans réserve cette journée de grève.

Elle appelle ses syndicats dès lors que la situation le permet, à organiser grève et débrayage et à participer aux manifestations le Mardi 26 Janvier 2016 à 10 h 30, à Angers place Leclerc, à Saumur place de la République

Le 26 janvier : c'est la grève !

Le 26 janvier, grève et manifestations au-delà de la Fonction Publique

Dans un premier temps, treize organisations syndicales de l'enseignement secondaire représentant 80% des voix aux élections professionnelles, parmi lesquelles toutes les organisations syndicales FO du second degré, ont appelé à la grève le 26 janvier prochain pour l'abrogation de la réforme du collège.

Depuis, cet appel à la grève a été étendu à toute la Fonction publique par les fédérations de fonctionnaires FO, CGT et Solidaires « pour un service public de qualité et une nette augmentation du pouvoir d'achat ».

En effet, des négociations salariales doivent s'ouvrir dans la fonction publique en février dans un contexte du gel du point d'indice depuis 2010 que le gouvernement entend prolonger.

Dans ce contexte, en Maine et Loire, les organisations syndicales de fonctionnaires FO, CGT, Solidaires, **rejointes par la FSU appellent l'ensemble des personnels de la Fonction publique à faire grève le 26 janvier prochain (voir page suivante).**

Cet appel a été repris depuis par des organisations syndicales de secteurs du privé parapublic soumis aux mêmes blocages salariaux : Sécurité Sociale, appel commun FO-CGT, Pôle emploi, appel commun FO, CGT, SNU-FSU), Santé Privée (FO), **Fédération FO de l'action Sociale, fédération FO Transports et Logistique...**

La Confédération Force Ouvrière apporte son soutien et une délégation du bureau confédéral sera présente à la manifestation parisienne.

Enfin, les unions départementales FO, CGT, Solidaires et FSU de Maine et Loire ont décidé de donner un caractère interprofessionnel à cette manifestation.

Considérant que « la grève du 26 janvier dans la fonction publique est un élément important du rapport de force que nous devons construire pour porter un coup d'arrêt aux mesures prises contre les conquêtes ouvrières. » **et qu'elle** « prépare les conditions du « tous ensemble public-privé » qui permettra de faire aboutir nos revendications. »

Elles appellent leurs syndicats du privé à s'associer aux manifestations (délégations) et « quand les conditions sont réunies, sur la base de revendications propres à leur secteur (augmentations salariales...), à organiser des débrayages le 26 janvier. »



Communiqué des Unions Départementales CGT / FO / FSU et Solidaires de Maine et Loire

Les Unions Départementales CGT, FO, Solidaires et FSU de Maine et Loire soutiennent l'appel à la grève décidée par les organisations de fonctionnaires et enseignantes des collèges le 26 janvier prochain, contre les réformes régressives et le pacte de stabilité qui mettent en danger l'existence même des services publics, pour l'augmentation des rémunérations indiciaires.

Elles partagent totalement l'analyse et les revendications du communiqué commun des organisations de la Fonction Publique du Maine et Loire publié pour préparer la grève et les manifestations.

L'offensive du gouvernement contre les services publics et les fonctionnaires touchent également de plein fouet les salariés du secteur privé, les **retraités, les jeunes et les privés d'emploi.**

A titre d'exemples, le patronat exige de limiter le code du travail à un ensemble de « principes fondamentaux » permettant de réduire le niveau des **garanties collectives ... et le gouvernement s'exécute ! Il exige le recul du départ à la retraite d'un an pour bénéficier d'une retraite complémentaire à taux plein ... et obtient le soutien du gouvernement !**

Et pendant ce temps, dopés par les 41 milliards d'€ du pacte de responsabilité, les bénéfices augmentent considérablement. Ainsi, les actionnaires du CAC 40 ont reçu 56 milliards d'€ en 2015 ! Résultat : la croissance est en berne, le pouvoir d'achat également, le chômage explose.

Ceci n'est pas acceptable !

La proclamation de l'État d'urgence, utilisée pour bloquer l'expression des revendications, non plus !

Dans ces conditions, la grève du 26 janvier dans la fonction publique est un élément important du rapport de force que nous devons construire pour porter un coup d'arrêt aux mesures prises contre les conquêtes ouvrières.

Elle prépare les conditions du « tous ensemble public-privé » qui permettra de faire aboutir nos revendications.

Les intérêts des salariés du privé comme du public, des retraités comme des privés d'emplois sont étroitement liés.

C'est la raison pour laquelle, les Unions Départementales CGT, FO, Solidaires et FSU de Maine et Loire

invitent les salariés du secteur privé, les retraités et les privés d'emplois à rejoindre les manifestations à
Angers (place Leclerc, 10h30)
et Saumur (place de la république, 10h30).

Elles invitent leurs syndicats et sections du privé à participer aux manifestations (délégations) et quand les conditions sont réunies, sur la base de revendications propres à leur secteur (augmentations salariales...), à organiser des débrayages le 26 janvier.

Le 26 janvier se prépare !

L'appel de l'intersyndicale départementale Fonction Publique



Mardi 26 janvier 2016 :

Grève et manifestations

pour un service public de qualité et une nette augmentation du pouvoir d'achat

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires de la Fonction publique et l'UNEF d'Angers estiment que, si la négociation salariale qu'elles réclament depuis plusieurs années est bien confirmée pour le mois de février, elle ne se présente pas dans de bonnes conditions.

En effet, en faisant adopter une loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 avec quasiment aucune marge de manœuvre pour une augmentation générale des traitements, le gouvernement annonce la couleur : la politique d'austérité continue... et ce n'est pas la nôtre! De surcroît, les déclarations se multiplient sur les difficultés de la relance, une croissance toujours en berne, qui laissent très mal augurer de ce rendez-vous salarial.

S'ajoutent à cela, la poursuite à une vitesse effrénée et sans réelle négociation, de nombreuses réformes (collèges, territoriales, santé...) qui vont avoir de nouveaux et graves impacts négatifs sur le service public rendu aux citoyens et aggraver encore les conditions de travail des personnels.

Enfin, de nombreux secteurs de la Fonction Publique, pourtant essentiels au progrès social et à la

population, restent confrontés à des effectifs absolument insupportables.

C'est pourquoi nos organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et UNEF de Maine et Loire appellent à la grève ce 26 janvier et à manifester pour :

- une augmentation des salaires et des pensions avec augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 8% minimum,
- des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat allant bien au-delà des mièges et chantages organisés autour du "PPCR" (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations)
- le maintien du statut général et des statuts particuliers des fonctions publiques,
- le développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes dans les trois versants de la fonction publique,
- l'abrogation de la réforme du collège, de la réforme des rythmes scolaires, de la loi santé et des lois de réforme des collectivités territoriales.

GREVE ET MANIFESTATIONS

MARDI 26 JANVIER

ANGERS - Place Leclerc 10h30

vers la Préfecture où nous déposerons le cahier de revendications

SAUMUR - Place de la République 10h30

FO
LA FORCE SYNDICALE

Déclaration du Bureau confédéral du 18 janvier 2016

Le Bureau Confédéral de Force Ouvrière soutient les fédérations de fonctionnaires Force Ouvrière qui appellent à une journée de grève et manifestations le 26 janvier 2016.

Gel du point d'indice depuis 2010 sans interruption, diminution des effectifs dans nombre de secteurs, inquiétudes fortes liées à la réforme régionale et à la Loi NOTRe, restrictions budgétaires, remises en cause de missions du service public constituent les raisons de la colère.

Il n'y a pas de République digne de ce nom sans service public à même d'assumer, pour ce qui le concerne, la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Une délégation du bureau confédéral dont le secrétaire général de Force Ouvrière, Jean-Claude Mailly participera à la manifestation parisienne.

FO
STUDI 49



éducation
Sud 49

Appel du SNUDI FO 49, du SNUIPP-FSU 49 et de Sud éducation 49 à la grève du 26 janvier (extraits)

contre la casse du service public et pour l'augmentation des salaires!

...
L'austérité ça suffit!

L'austérité dans les écoles du Maine et Loire, c'est :

- les fermetures de petites écoles et les réorganisations de RPI qui ne font que commencer dans le cadre de la réorganisation territoriale et des communes nouvelles (Doué, Segré, Cholet...),
- des conditions de travail particulièrement détériorées avec la réforme des rythmes scolaires et les ingérences des collectivités territoriales qui s'amplifient,
- des effectifs par classe en constante augmentation, des remplacements non assurés, des RASED incomplets...
- la disparition des ATSEM dans les classes maternelles (Ponts de Cé, Coutures, Angers...),
- l'inclusion scolaire sans moyens et à marche forcée,
- les injonctions et les contrôles tatillons de plus en plus nombreux, l'autoritarisme pour imposer des réformes régressives.

Alors, tous en grève mardi 26 janvier !

Manifestations à Angers et Saumur à 10H30...

FO
RETRAITES

la
CGT

Sud
Collectivités territoriales 49

Mairie d'Angers, Angers-Loire-Métropole et CCAS d'Angers :

13 réunions d'informations syndicales programmées par l'intersyndicale FO-CGT-SUD pour préparer le 26.

Nos camarades du syndicat des territoriaux des 3 collectivités angevines ont obtenu de la CGT et de Sud que des réunions d'informations syndicales soient organisées, dans les principaux services de la collectivité.

Et aussi : Appel intersyndical au Cesame (FO - CGT), diffusions communes de l'appel à la grève à la CAF de Maine et Loire... D'autres appels intersyndicaux sont en préparation. Enfin, les camarades retraités, regroupés au sein de l'Union Départementale des Retraités appellent à participer à la manifestation.

Jugée « suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement » par notre confédération...

...le gouvernement est malgré tout décidé à poursuivre sa politique !

Pas de « coup de pouce » au Smic au premier janvier



Le gouvernement a donc décidé de n'appliquer que la revalorisation légale, et porter le Smic horaire à 9,67 € (+0,6% d'augmentation), 9,10 euros d'augmentation du salaire mensuel brut pour un salarié à temps plein, soit à peu près 7 euros nets. Une aumône. Lorsqu'on sait que l'augmentation du Smic est déterminante pour les négociations sala-

riales dans les branches, on comprend que l'austérité va perdurer. D'ailleurs les camarades qui aujourd'hui négocient les salaires le disent. Les patrons arrivent avec des propositions à minima lorsqu'elles ne sont pas nulles. Jean-Claude Mailly a qualifié « d'erreur » cette absence de coup de pouce

« Constitutionnalisation » de l'état d'urgence ?

Le gouvernement veut modifier la constitution pour, en quelque sorte, rendre permanent cet état d'exception qu'est l'état d'urgence.

Le battage médiatique sur « la déchéance de nationalité » dont tous s'accordent à dire qu'elle ne serait que « symbolique » et sans aucune efficacité contre le terrorisme, masque l'essentiel. L'état d'urgence, c'est pour les préfets, pour le ministre de l'intérieur, la possibilité d'interdire les manifestations syndicales.

Les manifestations convoquées le 26 janvier seront un test. Le pouvoir exécutif ira-t-il jusqu'à les interdire ?

À l'heure où les coups contre les conquêtes sociales s'intensifient, les organisations syndicales doivent regarder d'un mauvais œil toute législation qui viendrait entraver leur liberté d'action. S'attaquer aux libertés syndicales —et le droit de manifester en est une— c'est s'attaquer à la démocratie.

Loi « Macron 2 » : s'attaquer à la formation professionnelle, « promouvoir » l'auto-entrepreneuriat



Le super ministre de l'économie prépare, comme il l'avait promis, une loi « Macron 2 ».

Devant un parterre de patrons, Emmanuel Macron a expliqué que « dans nombre de situations, nous avons collectivement —professions et pouvoirs publics— créé des contraintes (...) qui ne sont pas justifiées ». Le ministre a donc l'intention de procéder à « un travail de peignage » pour « enlever tout ce qui est inutile ». Comprenez : pour ne plus exiger certains diplômes pour exercer certaines activités.

Même les artisans sont vent debout contre ce projet qui conduirait « n'importe quel bricoleur du dimanche » à pouvoir s'installer sur leur marché, engendrant des prestations de mauvaise qualité, et au final une fuite des clients. Comme cela s'est passé en Allemagne où une réforme similaire en

2004, qui a réduit de 94 à 41 le nombre d'activités artisanales soumises à qualification, a conduit à une atomisation des structures entrepreneuriales et à la mise en place d'un cercle vicieux de déqualification, avec un impact négatif sur l'apprentissage.

Cette déréglementation aurait aussi une conséquence, autrement plus grave, contre la formation professionnelle. Notamment la formation professionnelle initiale.

Les LEP sont dans le collimateur du gouvernement. Diminuer le nombre de métiers soumis à une obligation de diplôme aurait pour conséquence de faire fermer les filières correspondantes des lycées d'enseignement professionnel.

Autre aspect de cette loi « Macron 2 », pour le ministre de l'économie, les mutations technologiques transforment en profondeur notre modèle économique : les métiers se trouvent transformés, les structures de l'emploi évoluent, le salariat n'étant plus forcément la norme... A qui veut entendre, le message est clair : le salariat est un « frein » au développement des « start-up ». Elles seraient tellement plus à l'aise si leurs « collaborateurs étaient des auto-entrepreneurs qui loueraient leurs services. Plus de contrat de travail, des rémunérations négociées de gré à gré... Un retour un siècle et demi en arrière nommé « innovation » !

Sans oublier : la loi sur la refonte du code du travail toujours en chantier, la volonté de détricotage de nos conventions collectives et de nos statuts (voir pages suivantes), la poursuite de la décentralisation à la hussarde.

Il faut tout faire pour en finir avec cette politique !

« La grève du 26 janvier dans la fonction publique est un élément important du rapport de force que nous devons construire pour porter un coup d'arrêt aux mesures prises contre les conquêtes ouvrières. » (déclaration des UD 49 FO - CGT - FSU - SUD)

Privé/public : Tous aux manifestations le 26 janvier

Public : tous en grève le 26

Les patrons s'adressent au gouvernement : « Accélérez la destruction des droits des salariés ! »

Les responsables de la plupart des organisations patronales (du moins parmi celles qui ont pignon sur rue) ont adressé une lettre ouverte à François Hollande, publiée par le « Journal du dimanche » du 10 janvier 2016 pleine d'intérêt.

Ils lui font cinq propositions pour peser sur le « **plan d'urgence pour l'emploi** » que doit détailler le gouvernement le 18 janvier.

Lorsqu'on sait que le gouvernement s'est toujours appli-

qué à répondre positivement aux revendications patronales, on ne peut que s'inquiéter.

Pour les patrons, les coups portés aux conquêtes sociales, au droit du travail, aux conventions collectives, au statut général de la fonction publique jusqu'à présent sont insuffisants. Ils exhortent le gouvernement à aller plus loin, plus vite, plus fort ! Chacune de leurs 5 propositions forme une attaque directe contre les droits conquis des travailleurs.

Détaillons les.

Les intentions des patrons sont, bien sûr, non pas d'augmenter leurs profits, mais, disent-ils « **débloquer l'embauche** ». Car ces philanthropes ne pensent qu'au bien être des travailleurs.

Ils enjoignent donc le Président de faire adopter « **une loi en procédure d'urgence** », dès le premier trimestre 2016. Une loi pour contourner toute négociation avec les organisations syndicales. Car même les plus enclines à signer systématiquement, celles qu'ils appellent « réformistes » parce qu'elle signent leurs contre-réformes, risquent d'être échaudées par ces propositions.

1) Un contrat de travail « agile »

La première proposition, revendication historique du patronat, c'est de détruire le CDI pour le remplacer par un « contrat de travail "agile" » qualifié par un éditorialiste des Échos, journal pourtant peu soupçonné d'antipathie envers le patronat, comme « un mariage en vue de divorce ». Le patronat a en effet une logique surprenante : elle consiste à expliquer : « si vous me permettez de licencier, j'embaucherai ».

En l'état actuel de la législation, un patron ne peut licencier que pour un motif « réel et sérieux ». Nos signataires patronaux demandent donc que le contrat "agile" intègre des cas de licenciements en les qualifiant « réels et sérieux », alors qu'ils sont rejetés comme tels, aujourd'hui, par la jurisprudence.

Mais comme malgré tout ça ne suffit pas, et que si un licenciement est requalifié par le tribunal « sans cause réelle et sérieuse », nos patrons demandent « un plafonnement des indemnités prud'homales lié à l'ancienneté du salarié ».

Il faut savoir que la qualification d'un licenciement comme « sans cause réelle et sérieuse » fait planer sur le patron –voyou ?– un risque de pénalités élevées. Un plafonnement lui permettrait d'intégrer dans ses charges prévisionnelles combien lui coûterait le fait de ne pas respecter la loi.

« Je me comporte comme un délinquant, mais comme je sais combien ça va me coûter, je prends le risque »... Philosophie de patron !

2) et 3) Des exonérations... encore plus d'exonérations

Les patrons demandent : « 2) Une exonération totale de cotisations sociales patronales durant deux ans pour toute nouvelle embauche dans les petites entreprises ; 3) Une exonération sociale totale pour tout recours à un alternant (apprenti ou contrat de professionnalisation) »

La situation des comptes de la Sécurité Sociale est déjà largement plombée par les exonérations de cotisations... Nos patrons ne demandent pas moins que de fragiliser encore plus cette situation. À moins bien sûr que le gouvernement ne compense ces nouvelles exonérations. Mais alors il les compenserait par les impôts et taxes. Les patrons demandent donc encore une fois, soit de fragiliser les comptes de la sécu, soit de faire payer les cotisations patronales par les salariés par les impôts et taxes dont ils s'acquittent.

Et demander l'exonération des cotisations sur les « alternants » relève d'un cynisme absolu. Les apprentis sont dramatiquement sous-payés (entre 25 et 53% du Smic !) et déjà concernés par les exonérations sur les bas salaires...

4) Faire payer les salaires de certains embauchés par les prestations sociales qu'ils auraient perdues s'ils avaient été sans emploi

Pleins de compassion pour les « personnes éloignées de l'emploi » et par « les chômeurs de longue durée », nos patrons demandent « des dispositions facilitant [leur] embauche. » Et comment ? Par un « abondement par des aides sociales pour alléger le coût pour l'entreprise ». Le salaire payé par pôle emploi (indemnités de chômage ou allocation spécifique de solidarité) ou la CAF (ex-RSA devenu prime pour l'emploi). Du travail gratuit, en quelque sorte.

5) « Une facilitation des nouvelles formes d'activité indépendante. »

Avec le projet de loi « Noé » (nouvelles opportunités économiques porté –pour l'instant– par Emmanuel Macron, le gouvernement veut, sous prétexte d'innovation, renforcer l'auto-entrepreneuriat.

Un auto-entrepreneur est tellement plus flexible, tellement moins coûteux qu'un salarié. On le prend quand on en a besoin, on le jette ensuite, sans indemnités.

Quant à ses rémunérations, hé bien, elle ne sont soumises à aucune règle et se négocient de gré à gré. Le patronat et le gouvernement inventent... ce contre quoi la classe ouvrière s'est battue pour obtenir le contrat collectif de travail : le contrat de louage de service en œuvre au 19^{ème} siècle !

Mais les salariés ont l'habitude de cette « novlangue » qui baptise « réforme » une régression et « innovation » un retour en arrière !

Vœux du Président aux « acteurs de l'emploi » (syndicats et patronat) : Hollande répond au patronat : « j'obtempère ! »

Lors de ses vœux aux « acteurs de l'entreprise et de l'emploi » le 18 janvier, François Hollande a détaillé son « plan d'urgence pour l'emploi ». Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il accentue les attaques contre les droits des salariés.

François Hollande confirme une réécriture du Code du Travail

François Hollande a confirmé le lancement d'une réécriture du Code du travail basée sur le rapport Combrexelle (voir Le Combat Social FO 49 de septembre) et sur les conclusions de la commission Badinter sur « les grands principes du droit du travail ».

François Hollande a en particulier indiqué que cette loi permettra à l'accord collectif « lorsqu'il est conclu dans l'intérêt de l'emploi » de « prendre le pas sur le contrat de travail »

Il s'agit, ni plus ni moins, de détruire des décennies de conquêtes ouvrières.

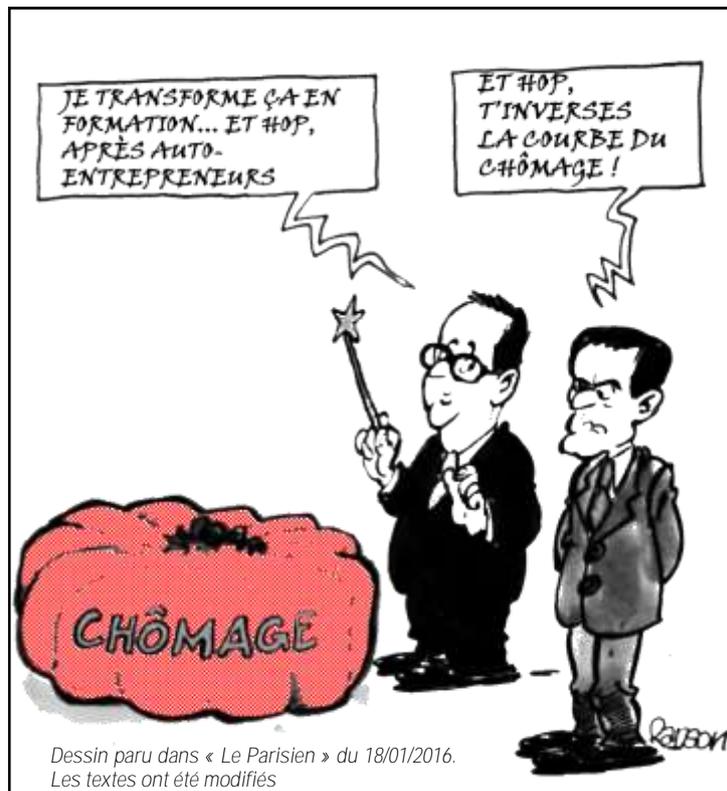
Ce que la classe ouvrière a conquis, c'est que les rapports entre les différents niveaux des textes réglementaires régissant le contrat de travail sont organisés encore aujourd'hui, pour l'essentiel, par le « principe de faveur ».

Le droit du travail est construit sur une base pyramidale dont le sommet est la loi, ensuite l'accord interprofessionnel, ensuite l'accord de branche, ensuite l'accord d'entreprise et, enfin, le contrat de travail. Chaque source « inférieure » pouvant déroger à la norme supérieure à la condition impérative qu'elle soit plus favorable pour le salarié.

Plusieurs lois sont venues remettre en cause, pour partie, ce principe. L'ANI de 2013 a en particulier mis en selle les « accords compétitivité emploi ». Cela dit, peu de ces accords ont été signés et le « principe de faveur » reste encore aujourd'hui vrai pour l'essentiel : **un accord d'entreprise ne peut qu'améliorer un accord de branche ou la convention collective, accord de branche ou convention collectives qui ne peuvent qu'améliorer la loi (le code du travail).**

Indiquer que « l'accord d'entreprise pourra prendre le pas sur le contrat de travail » dès lors qu'il est conclu « dans l'intérêt de l'emploi », c'est généraliser sur tous les terrains les accords « compétitivité-emploi » de l'ANI de janvier 2013 : horaires, salaires, RTT, congés, nombre et taux de majoration des heures supplémentaires, modulation du temps de travail « au-delà même de l'année »...

Et comme c'est dans l'entreprise que les salariés subissent le plus la pression du chantage à l'emploi, le Président de la République a réaffirmé que c'est au niveau de l'entreprise (et non plus au niveau des branches) que l'essentiel des accords devra se négocier.



Pérennisation du CICE

François Hollande a annoncé la transformation du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en « baisse définitive de charges sociales ». Autrement dit, ce CICE prévu pour quelques années est pérennisé, répondant ainsi à une revendication du patronat. Cette annonce a été faite alors que le Pacte de responsabilité – qui a déjà coûté 100 milliards d'euros sur trois ans – a montré sa totale inefficacité en matière d'emploi (mais sa réelle efficacité comme arme de guerre contre les acquis des salariés !)

Un barème pour les licenciements

Répondant à une demande insistante du patronat (voir page 9), François Hollande a confirmé l'introduction, dans la future loi sur le travail de Myriam El Khomri, d'un plafonnement des indemnités prud'homales suite à un licenciement sans cause réelle et sérieuse. Les patrons sauront exactement ce que risque de leur coûter le fait de ne pas appliquer la loi et pourront ainsi provisionner dans leurs budgets le fait de se comporter comme des délinquants.

500 000 formations pour sortir 500 000 chômeurs des statistiques

Le président de la République a confirmé son plan de 500 000 formations de chômeurs. Ce qui permettra de passer 500 000 chômeurs des catégories A, B et C (les chômeurs « vrais ») vers la catégorie D (les chômeurs en formation). Pour les statistiques du chômage, seules les 3 premières catégories sont prises en compte.

A ce compte-là, peut-être la courbe du chômage « s'inversera »-t-elle ?

Sur les débouchés de ces formations, François Hollande a orienté clairement les demandeurs d'emploi vers la création d'entreprise, estimant qu'« il est plus facile de trouver un client qu'un employeur ». On lira dans l'article page suivante les vues du gouvernement en la matière.

Dans la même veine, il a chargé Manuel Valls de « revoir le système de qualification » pour accéder à certains emplois, estimant que ces qualifications pouvaient parfois constituer des « barrières ». Au passage, autant de formations (donc de postes d'enseignants) supprimés.

Il aurait fallu aussi détailler les annonces sur l'apprentissage, sur l'augmentation des contrats de professionnalisation, sur l'accentuation des exonérations de cotisations sociales et d'autres projets encore, mais la place nous manque.

Ce n'est que partie remise. N'en doutons pas, nous aurons à y revenir !

« Travail, emploi numérique et nouvelles trajectoires ».

Un énième rapport pour dynamiter le code du travail.

Le mercredi 6 janvier 2016, le Conseil national du numérique a remis son rapport **“Travail emploi numérique : les nouvelles trajectoires”** à Myriam El Khomri, Ministre du Travail. Encore un rapport après le rapport Combrexelle, le rapport Badinter – Lyon- Caen, et celui du DRH d’Orange sur le numérique... Tous ces rapports ont un point commun : proposer d’adapter la réglementation relative au travail au « monde moderne... »

Ce rapport de plus de 200 pages est écrit dans cette langue difficilement compréhensible bourrée de ces néologismes qu’affectionnent les hauts fonctionnaires. On y croise, à chaque détour de phrase, ce genre de sentence : « Favoriser la *capacitation*⁽¹⁾ des individus... c’est la seule manière de développer les innovations et l’adaptabilité autour de l’empouvoirement⁽²⁾ individuel... ».

Mais il convient de décrypter ce langage abscons. Parce qu’une fois traduit en langue intelligible, ce rapport est riche d’enseignements.

Toute sa philosophie se concentre en une préconisation :

« Considérer le travail indépendant comme un mode de travail à part entière en veillant à ne pas faire du modèle unique du travailleur salarié l’alpha et l’oméga de toute politique publique de l’emploi. »

Ainsi le « travail salarié » n’est pas la solution dans notre monde moderne. Mais par

quoi le remplacer ? Une solution évoquée : le statut d’auto-entrepreneur !... Aménagé

Le rapporteur constate que les travailleurs prétendument « indépendants » liés à ce qu’il appelle les « plateformes numériques » (les entreprises comme Uber) sont en fait « économiquement dépendants » du donneur d’ordre.

Il ajoute : « ces ... plateformes ont un rôle qui peut s’apparenter à celui d’un employeur alors même qu’elles n’en n’ont pas les obligations parallèles ».

Une fois qu’il a constaté que la relation qui lie le travailleur avec la « plateforme numérique » est une relation de subordination –ce qui définit le travail salarié-, le rapport propose-t-il d’imposer la transformation de ce contrat en contrat de travail ?

Surtout pas !

Il évoque au contraire la nécessité de la modification de la législation existante et indique quelques pistes pour « protéger » ces travailleurs, notamment par l’utilisation du « **Compte personnel d’activité** » (CPA).

Ce CPA, le rapport le définit comme « un outil d’empouvoirement individuel et de sécurisation des transitions. ». Le mot « empouvoirement » est un néologisme, traduction de l’anglais « empowerment », qui signifie, en gros, « renforcer les pouvoirs de la personne ».

Ainsi, le CPA apparaît clairement pour ce qu’il est. Il ne s’agit pas de reconnaître des droits collectifs à ces « presque salariés »,

mais d’attacher quelques « pouvoirs », différents selon les personnes en fonction de la situation personnelle, du parcours, de la formation etc. spécifique à chacun d’entre eux.

Autrement dit, il s’agit d’atomiser la classe ouvrière, d’éparpiller les travailleurs en autant d’individus auxquels les patrons devenus donneurs d’ordre concèdent quelques « pouvoirs » et leur refusent les droits et la protection attachés au contrat collectif de travail.

C’est à dire défaire le lien qui uni les salariés entre eux, et qui fait leur force et leur capacité de résistance face à l’exploitation.

Transformer la relation de travail en un contrat de louage de service, même « protégé » par quelques miettes concédées, c’est l’inverse du modernisme. C’est revenir un siècle en arrière. C’est tirer un trait sur le combat séculaire de la classe ouvrière. C’est tout simplement dynamiter le contrat de travail, que les patrons ne se sont jamais remis d’avoir dû concéder !

(1) La « capacitation » signifie le processus qui permet à l’individu de prendre en charge par lui-même « sa destinée économique, professionnelle et sociale ».

(2) « Empouvoirement » désigne un processus de transfert de certains pouvoirs à l’individu au sein d’un système hiérarchique dans lequel il reste dépendant.

Traduit en bon français, la phrase signifie donc : « le travailleur indépendant reste soumis au donneur d’ordre. Comme on ne veut pas lui reconnaître la qualité de salarié, on va lui transférer quelques « pouvoirs » (pas des « droits » !) pour qu’il s’adapte tout seul à la jungle économique. »

Union Départementale des retraités

Trop de syndiqués Force-Ouvrière - parfois même des militants - mettent un terme à leur activité syndicale lorsqu’ils quittent la vie active.

C’est pourquoi, nous nous adressons à tous les syndicats du département pour qu’ils informent leurs « retraitables » de la nécessité de demeurer solidaires, donc syndiqués, au sein des structures de retraités Force-Ouvrière (Union Confédérale des Retraités (UCR), Union Départementale des Retraités (UDR).

Actuellement, en Maine-et-Loire, l’UDR regroupe quelques sections syndicales de retraités. Il serait souhaitable que les syndicats que ne l’ont pas encore fait, puissent désigner, dans un premier temps, un correspondant retraité auquel l’UDR pourrait transmettre informations et publications destinées aux retraités. Merci d’adresser les coordonnées de ce correspondant au secrétariat de l’UD qui transmettra

L’UNION DEPARTEMENTALE DES RETRAITES 49

tient une permanence à la Bourse du Travail – 14, place Louis Imbach à ANGERS

Tous les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois, de 14 h 30 à 16 h 30 (bureau 243)

Syndiquer les retraités,

Goodyear

Pour la première fois depuis des décennies, des syndicalistes lourdement frappés de peines de prison ferme !

Communiqué de l'Union Départementale FO de Maine et Loire

L'Union Départementale FORCE OUVRIERE du Maine-et-Loire condamne fermement la décision de justice prise à l'encontre des 9 syndicalistes qui défendaient leurs droits et leurs emplois au sein de l'entreprise.

9 syndicalistes condamnés dont 2 à 2 ans de prison avec sursis dont 9 mois ferme.

Leur condamnation est une décision sans précédent, qui a été prise alors que les patrons avaient retiré leur plainte.

L'entreprise américaine GOODYEAR a depuis fermé l'entreprise et

1 200 salariés ont perdu leur emploi alors que celle-ci générait des bénéfices considérables.

Qui est condamnable dans cette affaire ?

L'Union Départementale FORCE OUVRIERE 49 s'inquiète de cette décision prise dans un contexte d'état d'urgence qui pourrait être pérennisé et pourrait conduire à la remise en cause des libertés syndicales.

Angers, le 18 Janvier 2016

NB : l'UD a proposé un communiqué commun à la CGT. De nombreux syndicats FO ont fait connaître leur volonté de faire prendre positions à leurs instances. À l'heure où ce bulletin est imprimé, nous ne disposons pas encore de ces prises de positions.

En direct des syndicats

Pôle emploi : l'accord « classification » annulé !

Une victoire du combat contre l'austérité et la dérèglementation



Les camarades de Pôle Emploi Pays de la Loire viennent d'apprendre l'annulation de l'accord classification

signataires, suivis par la Direction générale (qui avait validé le droit d'opposition), faisant fi de toute démocratie syndicale pourtant à la sauce de la loi de 2008, ont fait un recours contre le droit d'opposition pour des motifs de formalisme juridique. Le 27 mai, le TGI a donné raison aux plaignants.

Les opposants à l'accord ont alors décidé de faire appel afin de combattre jusqu'au bout cet accord rejeté par une très large

majorité de salariés.

Entre temps les services de l'Etat ont agréé l'accord... et Pôle Emploi a commencé à mettre en place les conditions de mise en œuvre de l'accord (information des salariés, formations des équipes d'encadrants...)

Le 7 janvier 2016, la cour d'appel a rendu son verdict : le droit d'opposition a été jugé régulier et, par ce fait, l'accord est réputé non écrit. La cour d'appel de Paris a condamné CFTC, CFDT et CFE-CGC aux dépens.

C'est une victoire, celle de la persévérance, de la lutte contre l'austérité qui sous-tend aujourd'hui toutes les négociations dans les entreprises, celle de Force-Ouvrière, unie et combative.

Catherine Lorre, déléguée syndicale
Pôle Emploi Maine et Loire

Pôle emploi a été créé en 2009 par la fusion imposée des Assedic (salariés du privé) et de l'ANPE (agence publique employant des contractuels de l'État.)

Dans la foulée de cette fusion, une Convention Collective Nationale a été négociée, et signée en 2010. L'article concernant la classification des emplois et le déroulement des carrières est laissé en blanc, sa négociation reportée à une date ultérieure.

En attendant, Pôle Emploi s'appuie sur un accord de l'ASSEDIC. Cet accord est renforcé, en Pays de Loire, par un accord local mieux disant.

En 2014, la Direction Générale décide d'ouvrir les négociations. Le mandat des camarades Force Ouvrière présents à ces négociations est clair : transposer, au niveau national, l'accord local de déroulement de carrières des Pays de Loire.

Le 14 décembre 2014, un accord dit « de reclassification » a été mis à signature après des mois de négociation difficile et dans un cadre budgétaire tellement restreint qu'il était quasiment impossible d'aboutir favorablement. Malgré l'engagement des camarades pour faire évoluer le projet, le résultat des négociations donnait un texte où l'individualisation et le recours à des critères subjectifs d'évaluation étaient la base du déroulement de carrière. Nos camarades, fidèles au mandat donné, à savoir la transposition dans la CCN de l'accord de déroulement de carrière des Pays de Loire, n'ont pas signé l'accord, rejoint par la CGT et le SNU. L'accord ayant obtenu les signatures de la CFTC, CFDT et CGC, soit une représentativité de plus de 30%, a été déclaré valide. FO, bientôt suivi des 2 autres OS non signataires, représentant à elles seules près de 60 % des salariés, ont fait jouer leur droit d'opposition. Les

Congrès du Groupement Départemental des Services Publics et Services de Santé du Maine et Loire

Le Groupement Départemental (GD) des Services Publics et Services de Santé regroupe l'ensemble des syndicats du Maine et Loire des agents des collectivités territoriales, de ceux de la santé publique et de la santé privée.

Le « GD » a réuni son congrès le 17 décembre dernier. Ca-

therine Rochard, secrétaire Générale de l'UD était présente à la tribune et a salué le congrès.

Luc Delrue, secrétaire fédéral l'a présidé et Didier Bernus, secrétaire général de la fédération des Services Publics et des Services de Santé y est intervenu.



160 militants des collectivités territoriales, des hôpitaux, des cliniques, des centres de soins, des maisons de retraites..., publiques comme privés, en composaient l'assistance.

Les rapports moraux et d'activités ont été présentés par les deux secrétaires du GD, Brigitte Molines pour les services de santé, Patrice Bouyer pour les services publics.



Brigitte Molines a fait un tour d'horizon de la situation du secteur de la santé, en particulier en commentant le récent PPCR (Parcours Professionnels Carrière et Rémunération) accord minoritaire

que le gouvernement a imposé par un véritable 49.3 social.

Elle a ensuite détaillé les conséquences pour les hôpitaux de la loi Touraine (suppression de lits, suppressions de postes, mise en place à marche forcée de l'ambulatoire...). Elle a poursuivi en donnant des exemples concrets, dans les divers établissements, des conséquences de la politique suivie.

Pour conclure, Brigitte a indiqué que les syndicats du secteur de la santé ont significativement progressé (+200 cartes) depuis le précédent congrès du GD.



Patrice Bouyer commence son intervention en caractérisant la politique suivie par les précédent gouvernement comme l'actuel : détruire les services publics. Il indique que, dans son secteur, les agents des collectivités territoriales, les élec-

tions de fin 2014 ont été préparées sur un axe : non à l'austérité, non au pacte de responsabilité qui l'incarne, non à la destruction des services publics. « Les résultats nous ont donné raison. La progression a été significative ! » dit-il (+4,2 % dans le département). Il a ensuite longuement évoqué la loi NOTRe et ses conséquences pour les personnels (regroupement de communes en communes nouvelles, intercommunalités gigantesques...) Il a conclu en indiquant que les agents territoriaux sont près au combat et a appelé au 26.



Christian Noguera, pour le syndicat de la santé privée du Maine et Loire débute son intervention en insistant sur la progression de son syndicat. Il est ensuite revenu sur la principale revendication de son secteur : la

question des salaires, bloqués, comme dans la fonction publique.

En posant la question : comment organiser, maillon après maillon le combat contre cette politique de destruction de la santé, de destruction des droits des salariés. Pour lui, il ne s'agit pas de faire des incantations à la grève interprofessionnelle mais plutôt de la préparer concrètement. Il indique que son union nationale prépare deux réunions nationales de délégués des établissements, une du secteur lucratif, l'autre du secteur non lucratif en commun avec la Fédération Nationale de l'Action Sociale.

Près d'une vingtaines d'interventions ont marqué ce congrès qui s'est conclu par l'élection des instances et un discours du secrétaire général de la fédération.



Didier Bernus est revenu, dans un premier temps sur les élections régionales récentes. FO n'a pas donné de consignes de vote, n'a pas cédé à la dramatisation dans laquelle ont versé les uns et les autres. Il indique avoir assisté à

deux congrès de GD entre les deux tours, et que dans aucun d'eux la question des régionales n'a été abordée. Ce qui a été au centre, ce sont les revendications. Il est ensuite longuement revenu sur la politique d'austérité à laquelle les salariés, et pas seulement français, sont confrontés. Politique menée pour permettre l'abaissement du coût du travail, politique de destruction des conquêtes sociales et des services publics.

Didier Bernus a longuement décrit les conséquences prévisibles de la loi Touraine et des autres aspects de la politique gouvernementale dont la loi NOTRe.

Il a conclu son discours par un appel à la grève du 26 janvier.



AG des syndicats

le 14 janvier : Assemblée générale annuelle du syndicat Ville d'Angers-ALM-CCAS
90 camarades réunis préparent le 26/01



À l'occasion de l'assemblée générale du syndicat Ville d'Angers, Angers-Loire-Métropole, CCAS d'Angers, le Combat Social FO 49 a rencontré Patrice Boyer, son secrétaire

Le Combat Social FO 49 : Votre assemblée générale était massive ! 90 présents. C'est la marque d'un syndicat actif !

Patrice Bouyer : C'est surtout un syndicat dynamique et en forte progression ces dernières années. En nombre d'adhérents d'abord, et en implantation ensuite. Nous avons maintenant des adhérents dans les principaux secteurs des collectivités. Et nos résultats électoraux s'en ressentent ! À l'agglomération, nous sommes depuis les dernières élections deuxième organisation syndicale, devant la CGT. Nous avons progressé de 21 à 31 % entre 2008 et 2014. À la ville, entre ces deux dates, nous sommes passés de 7 à 19 % !

C'est avant tout parce que le syndicat est sur tous les dossiers. Les agents reconnaissent notre activité, reconnaissent que nous mettons exclusivement en avant leurs intérêts. Il faut savoir aussi que la CFDT est très implantée à la ville, pour des raisons parfaitement compréhensibles : le premier maire « de gauche » d'Angers (Monnier) a été secrétaire de l'UD CFDT avant d'être maire. Ça a dû simplifier le développement de la CFDT !

Depuis les dernières élections, nous avons renforcé notre présence aux instances dans lesquelles, bien souvent, nous donnons le « la ». Et surtout, la direction comme les élus considèrent désormais FO comme un syndicat incontournable.

Quels sont vos principaux dossiers ?

Les salaires d'abord. Comme tu le sais, le point d'indice est figé depuis 2010. En plus,



Patrice Bouyer (au pupitre) et Xavier Redon (responsable de la section Angers Loire Métropole - assis)

Valls a imposé à la hussarde un « protocole d'accord » pourtant minoritaire qui remet en cause nos déroulements de carrière et prépare les mobilités forcées dans le cadre des restructurations.

La loi NOTRe et ses conséquences ensuite [Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Loi de décentralisation qui modifie considérablement l'organisation de toutes les collectivités, avec une recherche effrénée d'économies - NDLR.]

Tu ne peux pas imaginer à quel point les personnels de nos collectivités sont sous pression. Fusions de services, redéfinitions de leurs compétences, mutualisation des activités entre les collectivités agglomération et ville, mutualisation avec les communes de l'agglomération.

Il y a aussi des projets d'externalisation, c'est-à-dire le transfert au privé de certaines activités. Chez nous, cela rappelle le slogan des Galeries Lafayette d'autrefois : « il se passe tous les jours quelque chose ! »

Et tout cela pour réaliser des économies.

Seul notre syndicat a publié un chiffre : au moins 300 suppressions d'emplois d'ici 3 ans. Ce chiffre, nous l'avons extrapolé à partir des prévisions budgétaires. Les élus, les directions générales n'ont pas cherché à le contester !

Les agents ont le tournis. Il y a un nombre conséquent d'arrêts de travail, il y a des agents placardés, d'autres qui font des burn-out du fait du trop-plein de tâches...

Peux-tu nous indiquer comment vous préparez le 26 janvier ?

Nous avons sollicité les organisations syndicales dont les analyses convergent avec les nôtres : la CGT et Sud. Nous avons diffusé un appel intersyndical sur nos revendications, appel qui organise 13 réunions d'informations syndicales, que nous tiendrons en commun, dans les principaux secteurs des collectivités. C'est dans ces réunions que nous préparons le 26 janvier.

Quelques mots pour conclure ?

Nous sommes tous convaincus, comme l'immense majorité des agents, qu'il est urgent de mettre un frein à la politique d'austérité de ce gouvernement. Mais que cela ne pourra se réaliser que par un mouvement d'ensemble de tous, salariés du public et salariés du privé.

C'est pourquoi nous préparons le 26 janvier, comme un élément de la construction du rapport de force. De ce point de vue, je suis particulièrement satisfait de l'appel des UD à la grève et aux manifestations, qui se situe sur un plan interprofessionnel.

TPE 2016
ARTISANAT, COMMERCE,
PROFESSIONS LIBERALES
SERVICES, INDUSTRIE...



La grande élection syndicale
pour les salariés des
Très Petites Entreprises

www.info-tpe.fr

FO **TPE**
2016